

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2021**

Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET, Nicole FERRY
Frédéric LATRAYE, Sébastien BARTH, Dominique BREGNARD,
Jean-Luc DUVAL, Joël MAIRE, Jean FELTER, Yoann GOLLER,

Est nommée secrétaire : Françoise CLAUDE

- **ORDRE DU JOUR****Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020**

Après s'être fait présenter le compte administratif normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 ainsi que le compte de gestion 2020 du receveur, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen :



	Dépenses	Recettes	Réalisations 2020
Section de fonctionnement	128 125,68 €	168 190,84 €	40 065,16 €
Section d'investissement	57 031,96 €	116 863,94 €	59 831,76 €

Participations communales 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité les participations communales 2021 :

- Commission syndicale Biens Indivis Vicherey-Pleuvezain	7 000,00 €
- Sivom de la haute vallée de l'Aroffe	25 600,00 €
- Sivom de la vallée de l'Aroffe	6 863,00 €

Subvention aux associations

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de verser en 2021 une subvention aux associations ayant transmis leur rapport d'activités et financier 2021.

Taux des taxes locales 2021

Depuis de nombreuses années la fiscalité de la commune n'a pas été augmentée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2021 (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti). Petit changement cette année afin de compenser la perte de la taxe habitation, le taux de 25,65 % qui était pris par le département sera remis à la commune.

Taxe foncière (bâti)	21,37 % + 25,65 % (département)
Taxe foncière (non bâti)	32,15 %

Budget primitif 2021

Après avoir examiné les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2021 le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 2021 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	256 732,86 €	256 732,86 €
Section d'investissement	246 572,32 €	246 572,32 €

Programme d'actions 2021

Le maire a informé le conseil du programme d'actions ONF pour l'année 2021 et accepte celui-ci en partie.

Modifications statutaires EPCI : mobilité

Le conseil accepte que la communauté de communes de Colombey prenne la compétence de la mobilité à la place de la région.

Divers

Sentier piétonnier chemin du Jard

La commune va demander une subvention au département pour la réalisation d'un sentier piétonnier chemin du jard pour se rendre du village à la maison de santé, proxi et pharmacie.

Si des personnes ont des boutures de plantes merci de vous adresser à Chantal DILLET, la commune est preneuse afin de pouvoir diversifier les plantations de la commune.